

République Française

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté 2025148

relatif à l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins commerciales

Le Maire de la Commune de Sainte-Geneviève,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de commerce,

Vu la demande en date du 3 septembre 2025, par laquelle Madame HALLIN Marion, sise 44 rue du Placeau à SAINTE-GENEVIÈVE (60730), exerçant une activité d'exploitation d'un camion de toilettage canin, sollicite l'autorisation d'installer un camion pour le toilettage canin sur le domaine public communal en vue d'exercer son commerce tous les quatrièmes **mercredis de chaque mois**,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2026 Madame HALLIN Marion est autorisée à occuper la Place de la Mairie à Sainte-Geneviève (60730) afin d'y pratiquer son activité de toiletteuse canin, le mercredi **de 9h00 à 19h00**.

Il est expressément entendu qu'elle pourra occuper un emplacement pour son seul véhicule et son matériel ; tout autre véhicule n'ayant aucun lien avec le commerce ambulancier ne sera pas accepté.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au **1er janvier 2027**. Elle est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite **avant le 1er janvier 2027**.

Article 3 : La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : Le pétitionnaire veillera à conserver l'emplacement en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs des pétitionnaires.

Article 6 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 7 : M. le Directeur Général des Services et le responsable de la Police Municipale de Sainte-Geneviève sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise.
- Monsieur le responsable du centre de secours de Noailles.

Fait à Sainte Geneviève, le 10 octobre 2025



Le Maire,

Daniel VEREECKE

Notifié à l'intéressée le ... 24.10.25

Signature

Arrêté certifié exécutoire,
après notification le ... 24.OCT.2025
et affichage le ... 29.OCT.2025
Le ... 29.OCT. 2025



Le Maire,

Daniel VEREECKE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : **SAINTE GENEVIEVE**
Utilisateur : **VERECKE Daniel**

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **ARRETE2025148**
Objet : **Arrêté 2025148 autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public du camion de toilettage de Mme HALLIN Marion, tous les 4e mercredis de chaque mois place de la Mairie, pour l'année 2026 de 9h00 à 19h00.**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-10-10 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 6.1 - Police municipale
Identifiant unique : 060-216005694-20251010-ARRETE2025148-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216005694-20251010-ARRETE2025148-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : arrêté 2025148 Autorisation occupation temporaire du domaine public - permission de stationnement toilettage Mme HALLIN Marion pour 2026.pdf Nom métier : 99_AR-060-216005694-20251010-ARRETE2025148-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	856.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 octobre 2025 à 11h23min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 octobre 2025 à 11h24min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 octobre 2025 à 11h24min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 octobre 2025 à 11h24min45s	Reçu par le MI le 2025-10-17

